

2011-5024
2011-11-22

GROUPE 1B INSECTICIDE

Front

MALATHION 25W

POUDRE MOUILLABLE INSECTICIDE

COMMERCIAL

ATTENTION POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 14656

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Malathion 25%

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-265-4624

CONTENU NET: 2 kg

PRÉCAUTIONS : - GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter de respirer ses brumes ou poussière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver à fond les surfaces de peau ayant été exposées au produit avec du savon et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer. Ôter et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Porter un appareil autonome lors de pulvérisation en serres ou autres lieux renfermés. Ne pas contaminer les aliments destinés aux humains ou aux animaux, les engrais, la semence et autres commodités semblables. Ne pas pulvériser les plantes en fleurs. Ne pas contaminer les sources d'eau. Laver les aliments traités avant l'emploi.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

PREMIERS SOINS - En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES - Le Malathion est un inhibiteur de la cholinestérase. L'atropine est un antidote. Ne pas utiliser le 2-PAM.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT - Maux de tête, faiblesse, vue brouillée et nausée.

ENTREPOSAGE - Emmagasiner à l'écart des aliments destinés aux humains et aux animaux.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Base

GROUPE 1B INSECTICIDE

MALATHION 25W

POUDRE MOUILLABLE INSECTICIDE

COMMERCIAL

ATTENTION POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 14656

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Malathion 25%

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-265-4624

CONTENU NET: 2 kg

Data Pak

GROUPE 1B INSECTICIDE

MALATHION 25W

POUDRE MOUILLABLE INSECTICIDE

COMMERCIAL

ATTENTION POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 14656

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Malathion 25%

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-265-4624

CONTENU NET: 2 kg

MODE D'EMPLOI

Pour de meilleurs résultats n'appliquer qu'à une température d'au moins 20°C ou plus. Utiliser une quantité de bouillie suffisante pour couvrir entièrement toutes les parties des plants. Sur les arbres fruitiers une bouillie diluée pour un débit d'environ 3 000 litres par hectare ou en mélange concentré et à la même dose; sur les légumes, par débit d'un mélange dilué de 1 000 litres par hectare. Suivre les Guides de Protection Provinciaux quant aux moments propices d'application. Répéter à intervalles de 10 à 12 jours ou au besoin.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'insecticide MALATHION 25W, insecticide ou acaricide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide MALATHION 25W et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide MALATHION 25W ou les insecticides ou acaricides du même groupe 1B avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus de pulvérisations qu'indiquées de l'insecticide MALATHION 25W ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, United Agri Products au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

PRODUCTION	INSECTES	DOSE
POMMIER	Carpocapse de la pomme, tétranyque rouge du pommier, tétranyque à deux points, tétranyque du trèfle, pucerons, cochenilles, tordeuse à bandes rouges, charançon de la prune, livrées	2 à 5 kg par 1 000 litres
POIRIER	Pucerons, carpocapse de la pomme, tordeuse du pommier, cochenilles, psylle du poirier (répression seulement), tordeuse à bandes rouges, charançon de la prune, livrées	2 à 5 kg par 1 000 litres
PÊCHER, PRUNIER, CERISIER	Charançon de la prune, puceron far-ineux du pommier, puceron noir du cerisier	2,5 à 3,75 kg par 1 000 litres
FRAISIER	Tordeuses, pucerons, cicadelles	2,75 à 4,25 kg par hectare
FRAMBOISIER	Nitidules, scarabée du rosier, thrips, charançon adulte, cicadelles, byture des framboises	4 à 5 kg par 1 000 litres
GADELIER, GROSEILLIER	Tétranyques, thrips, pucerons, cicadelles, mouche du groseillier	2 à 2,5 kg par 1 000 litres
BLEUETS	Mouche de l'airelle, noctuelle des cerises, pyrale des atocas, tétranyques, thrips, pucerons. Contre la pyrale des atocas appliquer : 2 500 litres par hectare à l'éclosion des oeufs et répéter 3 fois aux intervalles de 4 à 5 jours.	2,25 kg au 1 000 litres par hectare
ASPERGE	Criocère de l'asperge	5,5 kg par hectare
POMME DE TERRE, TOMATE	Phytope, tétranyques, pucerons, cicadelles, doryphore de la pomme de terre	2,75 à 4,25 kg par hectare
CÉLERI, AIL, POIREAU, OIGNONS (bulbes et à botteler), POIS, ÉCHALOTE	Pucerons, bruche du pois, tordeuse du pois, cicadelles, tétranyques, thrips	4,25 kg par hectare
HARICOTS, ENDIVE, LAITUE (pommée et en feuille - sur champ et en serre), SALSIFIS	Coccenille mexicaine des haricots, tétranyques, pucerons Au maximum, ne faire que 2 applications sur la laitue en serre	2,75 à 5,5 kg par hectare
BETTERAVES, CHOU BROCOLI, CHOU DE BRU- XELLES, CHOU, CHOU FRISÉ, CHOU-RAVE, CAROTTE, CHOU-FLEUR, AUBERGINE, PANAIS, PIMENT, RADIS, RAIFORT, RUTABAGA, NAVET	Piéride du chou, fausse-arpenteuse du chou, pucerons, mouche du piment (asticot)	2,25 à 5,5 kg par hectare
CONCOMBRE, MELON, CITROUILLE, POTIRON	Pucerons, tétranyques, cicadelles, chrysomèles du concombre N'appliquer que lorsque le feuillage est sec.	4,25 kg par hectare (4 à 5,5 kg sur le melon)

ÉPINARD	Mineuse des feuilles, pucerons	5,5 à 7 kg par hectare
ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT, FLEURS (en serre et d'extérieur)	Aleurode des serres, pucerons, thrips, cochenilles, tétranyques. Appliquer dès l'apparition des insectes et répéter au besoin. Ne pas appliquer sur les érables rouges.	2,5 à 5 kg par 1 000 litres (en serre) 30 g/100m ²
CHAMPIGNONS (couches)	Phoridés et sciaridés, ciron des champignons (acariens). Appliquer 120 litres par 1 000 m ² de couches immédiatement après la cueillette et répéter environ 2 fois par semaine ou au besoin sans retarder plus de 2 jours après la cueillette.	4 à 6 kg par 1 000 litres
CHAMPIGNON-NIÈRES	Phoridés et sciaridés. Arroser ou badigeonner au besoin la surface des planches jusqu'au point de ruissellement. Éviter d'en arroser sur le terreau lors de traitements, autres que préconisés ci-dessus.	4 à 6 kg par 1 000 litres

DATE LIMITE D'APPLICATION - NOMBRE DE JOURS AVANT LA RÉCOLTE

1 jour	asperge, bleuet, framboisier, haricots.
2 jours	champignons
3 jours	pommier, cerisier, prunier, poirier, gadelier, groseillier, framboisier, brocoli, concombre, aubergine, laitue pommée (grande culture), poireau, ail, melon, oignon à bottelet, pois, piment, pomme de terre, citrouille, échalote, potiron, tomate.
7 jours	pêcher, betterave potagère, chou de Bruxelles, chou, carotte, chou-fleur, céleri, endive, laitue pommée (serre), raifort, panais, radis, salsifis, épinard, navet (rutabaga), chou frisé, chou-rave.
14 jours	laitue en feuilles (grande culture).
21 jours	laitue en feuilles (serre).

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES - Très toxique pour les poissons et les abeilles. Peut endommager les plants d'ornement (crassule, houx, violette africaine, pétunia, genévriers Sabina et Canaerti, adiante, fougère de boston et pteris. spp.)

PRÉCAUTIONS : - GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter de respirer ses brumes ou poussière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver à fond les surfaces de peau ayant été exposées au produit avec du savon et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer. Ôter et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Porter un appareil autonome lors de pulvérisation en serres ou autres lieux renfermés. Ne pas contaminer les aliments destinés aux humains ou aux animaux, les engrais, la semence et autres commodités semblables. Ne pas pulvériser les plantes en fleurs. Ne pas contaminer les sources d'eau. Laver les aliments traités avant l'emploi.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

PREMIERS SOINS - **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalé. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES - Le Malathion est un inhibiteur de la cholinestérase. L'atropine est un antidote. Ne pas utiliser le 2-PAM.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT - Maux de tête, faiblesse, vue brouillée et nausée.

ENTREPOSAGE - Emmagasiner à l'écart des aliments destinés aux humains et aux animaux.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))

DATAPAK

GROUPE	1B	INSECTICIDE
---------------	-----------	--------------------

ÉTIQUETTE POUR UTILISATION D'URGENCE – Pour la vente et pour l'utilisation en C.-B., et ON seulement, pour la suppression de la Drosophile à ailes tachetées sur les cerises douces à partir du 1er juin 2014 jusqu'au 30 novembre 2014.

MALATHION 25W

**POUDRE MOUILLABLE INSECTICIDE
COMMERCIAL**

ATTENTION POISON

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET AVANT
L'EMPLOI**

N° D'HOMOLOGATION 14656
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Malathion 25%

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT,
D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT,
APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

CONTENU NET: 2 kg

MODE D'EMPLOI

Pour de meilleurs résultats n'appliquer qu'à une température d'au moins 20°C ou plus. Utiliser une quantité de bouillie suffisante pour couvrir entièrement toutes les parties des plants. Pour les cerises douces, utiliser un maximum de 1000 L d'eau/ha. La présence de mouches adultes devrait être déterminée par une surveillance locale pour trouver le moment propice pour l'application du produit. Répéter à intervalles de 7 à 10 jours.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'Insecticide MALATHION 25W, insecticide ou acaricide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide MALATHION 25W et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide MALATHION 25W ou les insecticides ou acaricides du même groupe 1B avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus de pulvérisations qu'indiquées de l'Insecticide MALATHION 25W ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 ou à www.uap.ca.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-328-4678. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI

TOXIQUE pour les oiseaux.

Toxique pour les abeilles exposées directement au traitement, à la dérive de pulvérisation ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs.

NE PAS appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en fleurs si des abeilles fréquentent le site de traitement. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les abeilles dans les habitats à proximité du site de traitement.

Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

ZONES TAMPONS

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés: pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point limite d'application directe et la bordure la plus rapprochée sous le vent des habitats aquatiques vulnérables (tels que les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), estuariens et marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection :			
		des habitats d'eau douce de profondeur :		des habitats marins/estuaries de profondeur :	
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m
Pulvérisateur pneumatique (Stade de croissance avancée)	Cerise	15	5	25	20

Pour les mélanges en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère) et appliquer en employant les gouttelettes les plus grossières (ASAE) indiquées sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** orienter le jet directement au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de ce site, du côté face au vent).

MODE D'EMPLOI

CERISE DOUCE

Pour application foliaire seulement, à l'aide d'un équipement d'application au sol conventionnel. S'assurer qu'on utilise un volume d'eau suffisant pour garantir une bonne couverture. Utiliser un maximum de 1000 L d'eau par hectare. Le calendrier des traitements doit être établi selon la présence d'insectes nuisibles adultes (mouches) tel que déterminé par un dépistage local. Consulter les agronomes régionaux quant au moment propice. Traiter lorsqu'il n'y a pas d'abeilles dans le champ.

Cultures	Ravageur	Dose pour 1000 L d'eau	Nombre Maximum d'applications	intervalle d'application	Jours avant la récolte	Délai de sécurité

cerise douce	Drosophile aux ailes tachetées (<i>Drosophila suzukii</i>)	2.5-3.75 kg	3	7 – 10 jours	3	12 heures
--------------	--	-------------	---	--------------	---	-----------

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver ceux-ci. Éviter de contaminer les aliments pour les humains et les animaux.

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange/chargement, de l'application et des activités de nettoyage et de réparation. Des gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation. Un chapeau résistant aux produits chimiques est requis pendant l'utilisation d'un pulvérisateur pneumatique en cabine ouverte.

NE PAS utiliser dans les bâtiments. Ne pas contaminer les abreuvoirs. Bien se laver après la manipulation et l'emploi. Éviter de contaminer les étangs, les lacs, les ruisseaux et les autres étendues d'eau contenant des poissons ou pouvant servir à l'irrigation ou à l'usage domestique. Quand on pulvérise dans un endroit fermé, porter un respirateur.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers les zones d'activité humaine, telles que des résidences, chalets, écoles et les zones récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le

conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le malathion, un composé organophosphoré, est un inhibiteur du cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs du cholinestérase, on compte les maux de tête, les nausées, l'étourdissement, les sueurs, la salivation, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des secousses musculaires, une faiblesse, des tremblements, un manque de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas d'évanouissement, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. En cas d'exposition, des tests de cholinestérase du plasma et des globules rouges peuvent indiquer le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés à un stade précoce; or, ils doivent être utilisés uniquement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

Contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE – Emmagasiner à l'écart des aliments destinés aux humains et aux animaux.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de versement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.